



TSXV : RDS

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse N° 7, 2007

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON OPTIONNE DEUX PROPRIÉTÉS DANS LE NORD-OUEST QUÉBÉCOIS, UNE DE MOLYBDÈNE ET OR, L'AUTRE DE NICKEL

Rouyn-Noranda, 17 juillet 2007 : Ressources minières Radisson (Radisson ou la Société) est heureuse d'annoncer la conclusion d'une entente lui permettant d'acquérir deux propriétés minières au Québec, entente sujette à l'approbation de la Bourse de croissance TSX. La propriété de molybdène et or La Reine est située à approximativement 65 km au nord de Rouyn-Noranda, celle de nickel Preissac, à environ 30 km à l'est de Rouyn-Noranda. Les termes de l'entente comprennent un paiement comptant de 15 000 \$ et, en assumant que Radisson maintient son option sur les propriétés, l'émission de 800 000 actions de classe A de Radisson sur une période de trois ans aux détenteurs des titres d'exploration, Glenn S. Griesbach et Kamaledin S. Salmasi (les Vendeurs).

Propriété de molybdène et or La Reine

La propriété de molybdène et or La Reine correspond à un groupe de 27 claims couvrant approximativement 1150 hectares. Selon le rapport de R. Sholto Douglas, A.R.S.M., B. Sc., au conseil d'administration de La Reine Gold Mines Ltd daté du 9 juin 1937, des échantillons en rainure de la **veine 1** provenant de 5 tranchées ont titré en moyenne **4,07 % Mo** sur 0,76 m d'épaisseur et sur une longueur connue de 183 m. Même si ces résultats proviennent d'échantillonnage en surface, il est intéressant de noter que la plupart des gisements de molybdène en veines ont une teneur en molybdène inférieure à 0,5 %. En plus du molybdène, des teneurs en or allant jusqu'à **70,5 g/t Au** sur 0,30 m ont été obtenues en forage.

La propriété La Reine est située dans une ceinture de roches archéennes métamorphisées orientées grossièrement nord-ouest comprenant des roches volcaniques felsiques et mafiques injectées par des roches intrusives ultramafiques à granitiques. La propriété couvre la partie nord-est du pluton granitique de La Reine ainsi que les roches volcaniques adjacentes. En surface, la molybdénite est observée dans de nombreuses veines de quartz fortement minéralisées orientées est-ouest ou nord-est-sud-ouest. Ces veines semblent associées au pluton granitique de La Reine. Certaines veines de quartz (veines 1 à 5) ont jusqu'à 50 m de longueur et 1,3 m de largeur en surface. En 1937, la veine 1 a été décapée et suivie sur plus de 900 m en tranchée. En plus de la molybdénite, souvent massive à semi massive, les veines contiennent de la galène, de la chalcopryrite, de l'or et, en plus faible quantité, de l'argent.

Les travaux d'exploration, incluant plusieurs courts forages au diamant, ont surtout été réalisés dans l'entourage immédiat de deux anciens chevalements d'une profondeur de 50 et 100 pieds ainsi que sur une petite zone d'affleurements au centre de la propriété. Les travaux sous terre, s'il y en a eu, ne sont pas documentés. Il n'existe aucun rapport concernant la production.

Les forages ont recoupé les veines de quartz à différentes profondeurs, la plus profonde intersection étant à 90 m, avec des valeurs allant jusqu'à 2,8 % de molybdène et 70,5 g/t Au. Les travaux les plus récents d'exploration ont été réalisés en 1980-1982 par Eastern Mines Ltd, soit un levé EM (VLF) d'une superficie d'environ 3 km² (le quart de l'actuelle propriété). Dans son rapport, Eastern Mine mentionne que « le levé a défini plusieurs zones relativement conductrices, dont deux qui sont probablement à l'intérieur du pluton granitique. La présence de veines contenant de la molybdénite et de l'or à proximité indique que ces conducteurs peuvent correspondre aux zones de cisaillement aurifères ». Sept forages au diamant totalisant 695 m ont été réalisés par la suite afin de vérifier quelques anomalies VLF. Le forage E-3 a recoupé la veine 1 qui présente une teneur de 1,66 % Mo sur 0,4 m. Le forage E-6, situé 175 m au sud de E-3, a recoupé une veine de quartz contenant de la molybdénite massive titrant 1,66 % Mo sur 0,4 m. Les extensions de ces veines sont ouvertes latéralement et en profondeur.

Il y a peu d'affleurements sur la propriété. Cette dernière est couverte en grande partie par le mort terrain d'origine glaciaire, demeurant ainsi relativement inexploré. Il existe donc une forte possibilité pour que les méthodes d'exploration modernes, comme des levés électromagnétiques à forte pénétration, révèlent de nouvelles minéralisations. En raison des teneurs en molybdène connues pour cette propriété, l'exploitation souterraine peut être considérée, en autant qu'un tonnage suffisant soit défini. Radisson va explorer la propriété avec l'idée qu'en profondeur, le pluton de La Reine couvre en grande partie la propriété et qu'il est la source des fluides responsables des minéralisations associées à des veines ou à d'autres structures, que ce soit à l'intérieur des roches volcaniques ou dans le pluton.

Propriété de nickel Preissac

La propriété de nickel Preissac est constituée de deux claims couvrant approximativement 85 hectares dans la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi. La propriété couvre une partie des granites et granodiorites orientés est-ouest du batholite de Preissac ainsi que la zone de contact avec les roches volcaniques mafiques. La minéralisation en sulfures de nickel se trouve dans une péridotite associée à cette zone de contact. Entre 1964 et 1967, les courts forages au diamant réalisés par Quebec Moly Mining Corporation ont permis de délimiter une zone contenant des ressources historiques de 123 830 tonnes de sulfures de nickel à une teneur de 0,65 % Ni. Aucune personne qualifiée n'a complété les travaux requis pour classer ces ressources estimées comme des ressources minérales conformes aux standards actuels. De même, la Société ne considère pas ces données antérieures comme des ressources minérales conformes aux standards actuels et l'estimation historique ne doit pas être considérée fiable. La zone minéralisée varie de 2,4 à 3,0 m en épaisseur et s'étend sur 150 m, entre 50 et 100 m de profondeur. Elle demeure ouverte latéralement et en profondeur. Des valeurs en or de 4,8 g/t sur 0,3 m et 5,5 g/t sur 0,3 m ont aussi été obtenues dans un forage.

Quelques travaux d'exploration ont été réalisés dans la région en 2000-2002. Ceux-ci incluent un levé hélicopté AeroTEM, suivi par des levés magnétiques restreints au sol et un levé de reconnaissance électromagnétique Max-Min. En 2001, trois courts forages ont vérifié des anomalies relativement éloignées du gisement connu, à l'est et à l'ouest de ce dernier. Ces derniers ont

recoupé des coulées ultramafiques et roches volcaniques altérées contenant des filonnets de sulfures plutôt que des roches sédimentaires comme prévu (erreur due au manque d'affleurements).

Située à 15 km à l'est de la propriété Preissac, la mine Marbridge a été en production de 1962 à 1968, incluant la production et les réserves, le gisement est estimé à 0,77 million de tonnes métriques à une teneur de 2,3 % Ni et 0,1 % Cu (Geological Survey of Canada, World Minerals Geoscience Database Project, 2003).

Termes de l'entente

Pour acquérir ces propriétés, Radisson accepte de payer un montant de 15 000 \$ et d'émettre 200 000 actions de classe A, aux Vendeurs, à la signature de l'entente, laquelle est prévue en juillet 2007. Radisson s'engage aussi à remettre 200 000 actions additionnelles de classe A aux Vendeurs lors des trois prochains anniversaires de la signature. Il est aussi prévu qu'à chaque anniversaire, Radisson décide s'il continue de détenir le droit d'acquérir tous les claims ou n'importe quel claim concerné et ce, pour les deux propriétés. Durant cette période de trois ans, les certificats d'inscription des claims concernés seront déposés entre les mains d'un tiers. À la fin de cette période, en assumant que Radisson a effectué les paiements en argent et en actions, les Vendeurs transféreront tous les claims concernés à Radisson. Tous les claims abandonnés par Radisson au cours des trois années demeureront aux Vendeurs. Après le transfert des claims concernés par les Vendeurs à Radisson, les Vendeurs auront alors droit à une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie et pour laquelle Radisson a un droit de rachat de la moitié pour 1 000 000 \$.

Les données présentées dans ce communiqué de presse ont été compilées par Raynald Vincent, ing. et personne qualifiée au sens de la norme canadienne 43-101. L'information est jugée fiable, mais doit être vérifiée. Pour ces motifs, elle doit être considérée comme incertaine tant que des travaux d'exploration additionnels n'ont pas été réalisés.

La Bourse de croissance TSX n'accepte aucune responsabilité concernant l'authenticité ou l'exactitude des informations contenues dans ce communiqué de presse.

Pour plus d'informations :

Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président et chef de la direction
Tél. : (416) 920-2748

kmurton@kentishholdings.com

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, directeur financier et secrétaire-trésorier
Tél. : (819) 797-0606
dlacasse@lino.com

Gus Garisto
Relations auprès des investisseurs
Tél. : (416) 607-6023

Site WEB

www.radissonmining.com